

# Arrêté ministériel n° 2017-800 du 10 novembre 2017 modifiant l'arrêté ministériel n° 2015-386 du 8 juin 2015 fixant la liste des substances classées comme stupéfiants, modifié

---

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	10 novembre 2017
Publication	<a href="#">Journal de Monaco du 17 novembre 2017</a> <sup>[1 p.3]</sup>
Thématique	Protection de la santé et politiques de santé

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2017/11-10-2017-800@2017.11.18>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu la loi n° 890 du 1er juillet 1970 sur les stupéfiants, modifiée ;

Vu la loi n° 1.029 du 16 juillet 1980 sur l'exercice de la pharmacie, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 91-368 du 2 juillet 1991 fixant le régime des substances et préparations vénéneuses, modifié ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2015-386 du 8 juin 2015 fixant la liste des substances classées comme stupéfiants, modifié ;

#### **Article 1er**

*Voir l'annexe I de l'arrêté ministériel n° 2015-386 du 8 juin 2015.*

#### **Article 2**

*Voir l'annexe III de l'arrêté ministériel n° 2015-386 du 8 juin 2015.*

#### **Article 3**

*Voir l'annexe IV de l'arrêté ministériel n° 2015-386 du 8 juin 2015.*

#### **Article 4**

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 17 novembre 2017

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2017/Journal-8356>